

<http://www.snetap-fsu.fr/Prise-en-compte-des-annees-d.html>



# Prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite : une revendication forte

- Les Dossiers - Vie fédérale -  
Date de mise en ligne : jeudi 10 octobre 2013

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse et la lettre unitaire aux parlementaires, rédigés avec l'[UGICT/CGT](#), l'[UNEF](#), l'[UNL](#), Solidaires et la [FSU](#) pour la prise en compte des années d'études, de stage et d'apprentissage.**

Ces propositions représentent un compromis entre les revendications élaborées d'une part par la [CGT](#) et l'[UNEF](#) (cotisation annuelle de 125 euros, prise en charge par l'État pour les étudiants boursiers) et l'approche de la [FSU](#). Ainsi les périodes d'étude seraient transférées pour les fonctionnaires au code des pensions.

Si ces amendements, élaborés de manière unitaire, ne correspondent pas totalement à ce que porte la FSU (et qu'elle va continuer de revendiquer et particulièrement l'allocation d'autonomie), ils peuvent permettre l'émergence du débat sur la question des années d'étude.

[<a href='http://www.snetap-fsu.fr/IMG/doc/propositions\\_unitaires\\_annees\\_d\\_etudes\\_projet\\_de\\_loi\\_retraites.doc' title='Word - 41.5 ko' type='application/msword'>](http://www.snetap-fsu.fr/IMG/doc/propositions_unitaires_annees_d_etudes_projet_de_loi_retraites.doc "Word - 41.5 ko")



**Propositions unitaires - années d'études - octobre 2013** <a



**Lettre unitaire - années d'études - octobre 2013**